



Circulaire DGAFP sur l'adaptation du travail Face à la hausse du coût des carburants **FO Justice exige une application immédiate !**

Communiqué :

La Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP) a publié, le 5 mai 2026, une circulaire relative à l'adaptation des modalités de travail et des déplacements professionnels des agents de l'État dans le contexte de hausse du coût des carburants.

Cette circulaire reconnaît officiellement les conséquences directes de l'explosion du prix des carburants sur les agents publics et demande aux ministères de mettre en œuvre rapidement des mesures concrètes afin de préserver le pouvoir d'achat des personnels tout en limitant les déplacements évitables.

FO Justice prend acte de cette décision et demande au ministère de la Justice d'appliquer sans délai ces orientations dans l'ensemble des services, directions et juridictions.

► Depuis plusieurs semaines, **FO Justice** alerte déjà le Secrétariat Général sur l'urgence sociale que vivent les agents du ministère. Dans une lettre ouverte du 25 mars 2026, notre organisation syndicale dénonçait l'impact dramatique de l'augmentation du coût des carburants sur les personnels contraints d'utiliser quotidiennement leur véhicule personnel pour rejoindre leur lieu de travail.

La circulaire DGAFP vient aujourd'hui confirmer la légitimité des revendications portées par FO Justice.

SYNDICAT NATIONAL FORCE OUVRIÈRE - Justice
3, Avenue de Bellevue - 91 210 Draveil - Tel : 01.69.39.10.00 - Courriel : secretariat@fojustice.com

Pouvoir d'achat et Télétravail

LETTRE OUVERTE

Madame Carine CHEVRIER
Secrétaire Générale du ministère de la Justice
Secrétariat Général

Ministère de la justice
13 Place Vendôme
75042 PARIS Cedex 01

Objet : Pouvoir d'achat et télétravail

Madame la Secrétaire Générale,

Les fonctionnaires voient leur pouvoir d'achat s'éroder de manière continue avec une inflation de +35% sur les 20 dernières années quand le point d'indice a péniblement progressé de 9%. La conjoncture internationale actuelle est venue encore aggraver la situation.

Les conséquences de la guerre en Iran se sont faites clairement ressentir sur le prix de l'essence (+18% en 2 semaines). Ce surcoût vient impacter le pouvoir d'achat et grever significativement le budget des fonctionnaires qui utilisent quotidiennement une voiture thermique pour venir travailler.

A situation exceptionnelle, remède exceptionnel !

Pour cette raison nous sollicitons un assouplissement des conditions et des modalités de mise en œuvre du télétravail au sein du ministère de la justice fixées par la circulaire du 23 février 2024.

Comme le prévoit la circulaire elle-même, nous réclamons la mise en place des modalités exceptionnelles prévues en cas de « situation exceptionnelle » qui « s'entend comme une situation perturbant (...) le travail sur site ».

Nous réclamons la possibilité pour nos collègues de faire plus de 3 jours de télétravail par semaine (alors que dans la pratique nos collègues sont trop souvent limités à 1 jour de télétravail par semaine) et de s'affranchir de l'obligation de présence de 2 jours par semaine sur le lieu d'affectation.

Nous demandons que le Secrétariat Général prenne une note afin d'encourager la hiérarchie à favoriser le télétravail partout où cela est possible (et au-delà de la limite d'1 jour de télétravail par semaine), mais également le travail sur cycle hebdomadaire de 4 jours, et ce pendant toute la durée de cette crise.

Madame la Secrétaire Générale, il y a urgence à prendre les mesures qui s'imposent pour tenter d'endiguer le paupérisme des agents en leur permettant de limiter les frais de leurs déplacements professionnels.

Le Secrétaire Général,

Emmanuel BAUDIN

FO Justice - le 25 Mars 2026

FO 1^{er} Syndicat de la Fonction Publique de l'État **FO Résister ! FO Rien Lâcher !!!**



FO Justice exige notamment :

- Un assouplissement immédiat des conditions de télétravail partout où les missions le permettent ;
- Un traitement rapide des demandes d'augmentation de quotité de télétravail ;
- Le recours prioritaire aux visioconférences et audioconférences afin de limiter les déplacements inutiles ;
- Une réduction effective des missions et déplacements pouvant être reportés ou organisés à distance ;
- Une meilleure information des agents sur les dispositifs d'aide existants, notamment l'indemnité carburant et le forfait mobilités durables.

FO Justice rappelle que, dans de nombreux services, les agents restent encore limités à une seule journée de télétravail hebdomadaire, malgré des fonctions compatibles avec une organisation plus souple. Cette situation n'est plus acceptable au regard des difficultés croissantes rencontrées par les personnels.

La DGAFP demande explicitement aux ministères de mettre en œuvre ces mesures “sans délai” et dans un esprit de dialogue avec les représentants du personnel.

► **FO Justice** sera particulièrement vigilant quant à l'application effective de cette circulaire au ministère de la Justice et n'acceptera pas que certains services ignorent ou contournent ces nouvelles orientations gouvernementales.

► **FO Justice** exige également la mise en place rapide d'un mécanisme de compensation pour les personnels exclus du télétravail en raison de la nature de leurs missions.

Les agents exerçant en détention, en surveillance, en extraction, dans les greffes, les services techniques ou toute autre fonction nécessitant une présence physique ne doivent pas être les oubliés de cette crise.

Alors que ces personnels subissent de plein fouet l'augmentation du coût des carburants pour assurer la continuité du service public, **FO Justice revendique des mesures compensatoires exceptionnelles** : revalorisation des indemnités de déplacement, aide spécifique au transport domicile-travail, ou toute mesure permettant de limiter l'impact financier supporté par les agents présents quotidiennement sur site.

Pour **FO Justice**, il est hors de question que les agents ne pouvant télétravailler soient pénalisés une seconde fois par l'absence de dispositifs adaptés à leur réalité professionnelle.

Face à l'urgence sociale, les agents attendent désormais des actes immédiats, concrets et équitables.

FO Justice continuera de défendre sans relâche le pouvoir d'achat, les conditions de travail et la reconnaissance des personnels du ministère de la Justice.

